



Utilisation du plan d'action et du tableau de planification des besoins

Service de la gestion des activités de remplacement (DSIEU)

Le Service de la gestion des activités de remplacement (GAR) reconnaît l'importance pour les gestionnaires et les coordonnateurs de nous communiquer l'ensemble de leurs demandes ponctuelles telles que l'annulation de ressources MOI, ajout de TS pour un employé, déplacement d'un employé sur un autre département, etc. Afin de faciliter les échanges entre les différents partenaires et le service de la GAR, nous avons mis à la disposition des gestionnaires un espace de travail collaboratif directement intégré au tableau de planification des besoins (plan d'action). Cet espace permettra aux personnes concernées d'effectuer et de recevoir un suivi plus rapidement et efficacement.

[Cliquez ici pour accéder au plan d'action et aux tableaux de planification des besoins : CISSSMO - Portrait des besoins - GAR - Chefs - Coordos | Général | Microsoft Teams](#)

En utilisant le plan d'action intégré au tableau de planification des besoins :

- La GAR s'engage à traiter les demandes pour les deux prochains quarts de travail en priorité, les demandes qui dépassent ce délai seront traitées dans un second temps. Si les demandes dépassent les deux (2) prochains quarts de travail, elles seront traitées, au minimum, deux (2) quarts de travail avant le quart ciblé ;
- Le responsable de l'unité s'engage à faire ses demandes dans un délai raisonnable afin de permettre un suivi approprié et permettre à la GAR de traiter le tout à temps ;

Comment formuler ma demande selon le délai alloué ?	
Dans un délai de 4h et moins du quart ciblé	Contactez la GAR DSIEU au 1 833-454-3427 option 1
Dans un délai de 5h à 16h du quart ciblé	Inscrire les actions dans le plan d'action et à la bonne journée
Dans un délai de 17h et plus du quart de travail ciblé	Inscrire les actions dans le plan d'action et à la bonne journée, ainsi ces demandes seront traitées, au plus tard, deux (2) quarts avant le quart ciblé

- Il est important de noter que lorsque vous faites des demandes de surveillances, elles devront être ajoutées dans l'onglet « Résumé SP » et non dans les plans d'action. Si vos besoins en service privé se répètent de semaine en semaine, il sera pertinent d'ajuster le nombre requis en avance pour permettre à notre équipe de planification de traiter les requêtes à temps ;
- Les ressources MOI doivent être annulées au moins 4h00 avant le début de leur quart de travail pour que le CISSSMO ne soit pas sujet à la pénalité de 3h00 au taux du prestataire, donc il est primordial pour ce genre de demande de respecter les délais prévus.

* Vous pouvez voir les dernières modifications effectuées dans le tableau des besoins en suivant le chemin suivant : Onglet révision → Modifications et historique → Afficher les modifications

